

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 769 850 francs et net de 5 858 150 francs, soit:

Délibérations I et II: deux crédits complémentaires (travaux)

- **5 232 150 francs, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destinés à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre;**
- **3 911 700 francs brut, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financés intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destinés à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.**

Délibérations III et IV: deux subventions d'investissements octroyées à la Fondation du Grand Théâtre

- **248 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations;**
- **378 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène de la place de Neuve.**

Rapport de M. Pierre Scherb.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 juin 2017. La commission s'est réunie le 21 juin 2017 sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg. Qu'il soit remercié pour la qualité et la grande diligence de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 232 150 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destiné à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs, durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 232 150 francs.

Art. 3. – Un montant de 100 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1063/1 du 20 mai 2014.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 911 700 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai

2014 (PR-1063/1), financé intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destiné à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 911 700 francs.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 248 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations, situé 40 avenue de France et propriété de la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 248 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 378 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène du Grand Théâtre, à la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 378 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

Préambule

Cette demande de quatre crédits fait suite à l'acceptation par le Conseil municipal d'un crédit de réalisation de 58 679 900 francs destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension au sous-sol du Grand Théâtre, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant sa fermeture. Par ailleurs, le Conseil municipal avait alors accepté un amendement qui supprimait le montant de 4 286 191 francs, soit 10% du crédit voté correspondant aux réserves pour imprévus.

Les travaux ont commencé le 1^{er} février 2016.

La toiture du bâtiment a révélé de nombreuses complications qui mettaient en péril la stabilité de la charpente, ce qui a nécessité des travaux importants de consolidation. L'isolation et le pare-vapeur existant ont dû être déposés et évacués, ce qui n'avait pas été prévu initialement. Une partie des installations électriques n'étaient pas conformes aux réglementations en vigueur. Le tableau incendie a temporairement dû être déplacé. Les conduites verticales de distribution ont été très détériorées. Leur remplacement a démontré la nécessité de passer à une distribution de la chaleur par basse température.

Divers travaux imprévus ont été nécessaires, comme l'enlèvement de mobilier laissé sur place, le fait de scier et évacuer un massif en béton, le chemisage des canalisations existantes pour parer aux infiltrations d'eau au niveau du sous-sol, des compléments de pieux pour répondre aux problèmes liés au niveau de la nappe phréatique et des différentes infiltrations apparues, le déplacement de la fibre optique, le dépôt et l'évacuation des escaliers en pierre dans un lieu sûr à

des fins de récupération pour continuer les travaux de creusage, la modification de l’escalier principal nord-ouest...

La Fondation du Grand Théâtre a fait une demande de remboursement complémentaire à la Ville de Genève. Elle est obligée de lui mettre un théâtre en état de marche à disposition. Il s’agit de frais de dédommagement et aménagement aux Ports Francs et dans d’autres annexes durant les travaux. Les conseillers administratifs MM. Sami Kanaan et Rémy Pagani ont soumis cette demande au Contrôle financier de la Ville de Genève et l’ont intégrée dans la présente demande selon les termes de son rapport.

La deuxième délibération propose de voter un crédit de 3 911 700 francs pour les travaux nécessaires après la manifestation illégale du 19 décembre 2017, la réalisation d’une nouvelle billetterie et d’un snack-bar dans les foyers du rez-de-chaussée. Ces travaux sont entièrement pris en charge par une fondation privée et une subvention fédérale.

La troisième délibération concerne des travaux divers, matériaux et fournitures en lien avec l’aménagement de l’Opéra des Nations, tandis que l’acquisition et l’installation de cette structure éphémère avaient été prises en charge par des fonds privés.

La quatrième délibération concerne l’installation de l’équipement d’interphonie mobile sans fil, indispensable pour la sécurité du personnel.

Séance du 21 juin 2017

La séance a été précédée d’une visite du chantier du Grand Théâtre et de sa présentation par M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti, accompagné de M^{me} Christine Feiss, architecte responsable d’opérations, en présence de M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Lorella Bertani, présidente du conseil de fondation du Grand Théâtre, MM. Claude Demole, membre du conseil de fondation du Grand Théâtre, Danilo Ceccarini, architecte, François Dulon, architecte, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, M. Claus Hässig, secrétaire général du Grand Théâtre et M^{me} Françoise Peyronnet, directrice technique du Grand Théâtre.

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l’aménagement (DCA), accompagné de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département, Christine Feiss, architecte responsable d’opérations, Vanessa Moro, architecte à la DPBA, Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport (DCS), ainsi que de M. Claude Hässig, secrétaire général, M^{me} Françoise Peyronnet, directrice technique du Grand Théâtre, MM. Danilo Ceccarini, architecte, et François Dulon, architecte

Les auditionnés présentent la proposition PR-1236. Elle sert d'abord à couvrir les coûts des imprévus apparus au cours de la première année du chantier. M. Pagani indique qu'ils correspondent au montant que le Conseil municipal avait refusé de voter en séance plénière. La deuxième délibération couvre la restauration des foyers patrimoniaux et des éléments de pierre de taille. Son département avait trouvé des financements externes, raison pour laquelle ces travaux ne coûteront rien à la Ville. La troisième délibération sert à financer les travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations. La quatrième délibération concerne l'acquisition d'un système d'interphonie demandé par la Fondation du Grand Théâtre, afin d'améliorer la sécurité du personnel technique.

M. Dulon explique ensuite en détail les éléments surprenants qui ont fait leur apparition au fur et à mesure que les travaux ont avancé, ainsi que les travaux supplémentaires qui ont été nécessaires. Au sujet de la délibération II, il informe encore que l'examen par une pétrophysicienne a révélé la présence d'abeilles maçonnes dans les yeux d'une statue. Les pierres de taille ainsi que des décors d'origine ont été découverts lors de la dépose des doublages des murs. Quant à la délibération III, il se trouve que la gestion des équipements scéniques est à la charge de la Ville, selon la convention d'exploitation signée entre les deux partenaires. Les coûts évalués par le Contrôle financier et avancés par la Fondation du Grand Théâtre sont à prendre en charge par la Ville de Genève. Le système d'interphonie, objet de la délibération IV, est nécessaire, car les techniciens qui manœuvrent les éléments lourds pendant les spectacles ont besoin d'une liberté de mouvement de leurs deux mains et cela pour des raisons de sécurité.

Sur question d'un commissaire, M. Pagani précise que chaque côté du bâtiment sera élargi. M^{me} Charollais informe que le montant pour les imprévus dans le premier projet avait été estimé, tandis que le montant actuel correspond à la situation concrète. M. Meylan ajoute que le premier montant était hors taxes, tandis que le montant actualisé comporte les taxes, les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires.

Au sujet de la détérioration de l'isolation et du pare-vapeur, il n'était pas possible de les connaître avant le début des travaux, car ils se trouvent entre le faux plafond et la ferblanterie. Il fallait d'abord démonter le toit pour connaître leur état de détérioration.

M. Ceccarini explique que les conduites se sont détériorées et qu'il n'est plus possible de repasser des câbles, raison pour laquelle l'alimentation en électricité ne correspond plus aux réglementations en vigueur.

Les plans de 1960 qui auraient pu révéler la présence des décors d'origine sont absents des archives repris par le DPBA depuis une quinzaine d'années.

Le déménagement du Grand Théâtre au Bâtiment des Forces motrices aurait coûté 4,8 millions de déficit structurel. L'achat de l'Opéra des Nations et son agrandissement ont permis d'obtenir le soutien de mécènes privés.

Sur la question, M. Dulon assure que la Ville ne doit plus s'attendre à des divers et imprévus supplémentaires. Par ailleurs, des rumeurs infondées circulent au sujet de l'état de la tour de scène. Si les poutres se sont bien écartées de 16 mm, probablement à cause de changements de température, le bâtiment, quant à lui, n'a pas bougé.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois regrette la lenteur des travaux, mais son groupe votera en faveur de la proposition PR-1236.

Un commissaire du Parti socialiste votera cet objet avec son groupe.

Le groupe des Verts votera les dépassements, informe un commissaire.

Le Parti libéral-radical n'avait pas voté la proposition initiale, car les explications manquaient. Aujourd'hui, les divers et imprévus ont été présentés en détail, raison pour laquelle ses commissaires les accepteront, tout en saluant l'effort du magistrat qui avait trouvé des financements privés.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre acceptera cette proposition, car les dépassements paraissent justifiés.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien informe que son groupe votera en faveur de la proposition PR-1236, après avoir reçu les explications demandées.

Le commissaire d'Ensemble à gauche relève que son groupe s'était opposé aux coupes sur les divers et imprévus. Aujourd'hui, plusieurs éléments n'ont pas été examinés par la commission, par exemple concernant les délibérations III et IV, ladite convention que les commissaires n'ont pas lue ou le système d'interphonie qui n'avait encore causé aucun problème de sécurité. Néanmoins son groupe acceptera la proposition PR-1236.

La présidente met au vote la proposition PR-1236.

La commission accepte la proposition PR-1236 à l'unanimité des membres présents.